

# 41

# APPEL À PROJETS RELANCE INDUSTRIE ÎLE-DE-FRANCE

Jusqu'à

800 K€

en subvention



## BÉNÉFICIAIRES

TPE, PME et ETI basées en  
Île-de-France



## FORME DE L'AIDE

Subvention



## INTENSITÉ DE L'AIDE

Jusqu'à 50% des dépenses engagées  
éligibles



## PÉRIODE

Dépôt des dossiers  
jusqu'au 21/09/2020

## — QUELS PROJETS ?

La région Île-de-France lance un appel à projets dans le cadre de son plan de relance économique, écologique et solidaire (doté de 1,3 milliard d'euros et adopté le 11 juin dernier).

Cette aide vise à soutenir les entreprises industrielles qui portent des projets de **transformation, de modernisation, de relocalisation ou d'implantation de site de production sur le territoire francilien**. Ces projets doivent permettre aux entreprises de s'adapter et de préserver leur compétitivité, notamment par l'intégration des transformations numériques et écologiques.

Les dépenses prises en charges sont les suivantes (**de manière rétroactive à partir du 12/03/2020**) :

- ↳ Investissements matériels et/ou immatériels,
- ↳ Prestations de conseils,
- ↳ Coûts de R&D liés au projet d'investissement,
- ↳ Recrutements structurants.

Les projets soutenus seront sélectionnés au regard de critères tels que le caractère stratégique du projet, ses impacts économiques, sociaux et environnementaux, ...

## — QUELS SOUTIENS ?

Les entreprises retenues pourront prétendre à une aide publique significative :

- ↳ D'un montant maximum de **800 K€** sous forme de **subvention**
- ↳ À hauteur de **50%** des dépenses éligibles (ce taux pourra être augmenté en fonction du caractère stratégique et du besoin de financement du projet)

⚠️ Dépôt de dossier **jusqu'au 21/09/2020**.



**Franck  
MAUDOUX**

Directeur développement

06 33 04 37 74

franck.maudoux@abfdecisions.fr

**ABF**  
DÉCISIONS  
CONSEIL EN FINANCEMENTS PUBLICS 

17 ANS

D'expérience

53 M€

D'aides publiques  
obtenues en 2019

4

Implantations  
en France

46

Collaborateurs